



Projet de feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion

*Projet validé par la Commission Locale de l'Eau le 14 octobre 2019 et le conseil
communautaire de Lannion-Trégor Communauté le 5 novembre 2019.*

Table des matières

1.	Objectif et modalités de construction de la feuille de route	5
1.1.	Objectif de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau	5
1.2.	Modalités de construction de la feuille de route.....	5
1.3.	Contenu de la feuille de route	5
1.4.	Rappel des modalités financières de l'agence de l'eau	5
2.	Feuille de route pour la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion	7
2.1.	Etat des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE Baie de Lannion	7
2.1.1.	Historique de la démarche SAGE Baie de Lannion.....	7
2.1.2.	Gouvernance	9
2.1.3.	Structures sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion.....	11
2.1.4.	Les contrats territoriaux dans le périmètre du SAGE.....	12
2.1.5.	Les mutualisations déjà mises en œuvre	13
2.2.	Vers un plan d'action pluriannuel de la Commission locale de l'eau	16
2.2.1.	Programme et priorités d'actions de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion	16
2.2.2.	Articulation SAGE/ Contrats territoriaux BV Léguer et BV Lieue de Grève.....	17
2.2.3.	Mutualisations	18
2.2.4.	Calendrier et budget prévisionnel 2019-2024	27
3.	Annexe	28

1. Objectif et modalités de construction de la feuille de route

1.1. Objectif de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau

L'objectif principal de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau est, pour l'Agence de l'Eau, la CLE et sa structure porteuse, de construire une **vision partagée**, d'une part, de l'élaboration, de la mise à jour et de la mise en œuvre du SAGE, et, d'autre part, du programme de travail de la CLE (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi) pour une période de 6 ans.

La feuille de route contribue ainsi à la mise en cohérence des divers dispositifs en œuvre sur le territoire (articulation entre Sage et contrat(s) territorial(riaux) (CT) par exemple). Elle est construite par la CLE, la structure porteuse et la cellule d'animation, chacun en ce qui les concernent. **Elle sert de référence à l'instruction des demandes d'aide financière annuelles et ponctuelles à l'Agence de l'Eau.**

La feuille de route vise ainsi à favoriser de manière opérationnelle l'atteinte des objectifs environnementaux du Sdage et à améliorer l'efficacité des actions entreprises sur le territoire du Sage et le dispositif d'intervention de l'agence de l'eau à l'échelle territoriale. La recherche de mutualisation possible (entre structures porteuses de Sage ou de CT) permet de contribuer à cette recherche d'efficacité. La mutualisation peut porter sur des missions ou actions transversales telles que l'animation thématique, la communication, les études, le suivi des milieux et de la qualité des eaux, le suivi/évaluation des actions... A noter, concernant la seule mutualisation des moyens, que le maintien du taux maximal d'aide à partir de 2022 pour le pilotage et l'animation des Sage est lié au respect des engagements de mutualisation inscrits dans cette feuille de route partagée. Le maintien du taux maximal reste en dernier ressort à l'appréciation des administrateurs de l'Agence de l'eau.

1.2. Modalités de construction de la feuille de route

Le projet de feuille de route a été présenté et affiné en Bureau de la Commission Locale de l'Eau le 30 août, le 26 septembre et le 9 octobre 2019. Il a été ensuite partagé en Commission Locale de l'Eau le 14 octobre 2019 et adopté à l'unanimité.

Ce projet a été adopté le 5 novembre 2019 en Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, structure porteuse du SAGE Baie de Lannion.

1.3. Contenu de la feuille de route

La feuille de route comporte un **état des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE**, un **programme d'actions pour la mise en œuvre du Sage** et des **engagements de mutualisation**.

1.4. Rappel des modalités financières de l'agence de l'eau

Le 4 octobre 2018, le conseil d'administration de l'agence de l'eau a validé son 11^e programme d'intervention. L'accent est mis sur une gouvernance locale adaptée afin de coordonner les acteurs et les actions. Une articulation entre Sage et CT et entre différents Sage doit être renforcée. L'accompagnement des animations s'appuie sur une feuille de route partagée avec l'agence de l'eau qui précise les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi.

Opérations aidées	Taux d'aide plafond
Pilotage et animation du Sage (en élaboration, approuvé ou en révision)	Prioritaire / Maximal
Études au titre de l'élaboration du Sage	Maximal
Études au titre de la mise en œuvre ou de la révision du Sage	Prioritaire
<i>Etudes « mobiliser et gérer la ressource »</i>	<i>Voir fiche action QUA-4</i>
Actions de communication spécifiques au Sage (élaboration, mise en œuvre ou révision)	Prioritaire
<i>Suivi des milieux et de la qualité de l'eau</i>	<i>Voir fiche action SUI_1</i>
<i>Information/sensibilisation</i>	<i>Voir fiche action INF_1</i>

2. Feuille de route pour la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion

2.1. Etat des lieux de la gouvernance de l'eau sur le territoire du SAGE Baie de Lannion

2.1.1. Historique de la démarche SAGE Baie de Lannion

La Commission Locale de l'Eau, dont la composition a été arrêtée par les Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère, s'est installée le 20 janvier 2011.

Les deux premières années ont été consacrées au partage de l'état des lieux et à l'élaboration du diagnostic. Cette première étape a conduit à la construction des scénarios pour le choix d'une stratégie. La stratégie de la CLE a été validée le 18 janvier 2016.

L'année 2016 a été consacrée à l'écriture du projet SAGE, à savoir le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le Règlement et l'Evaluation Environnementale. Le projet SAGE a été adopté en CLE le 29 novembre 2016. Le projet a été ensuite soumis à une large consultation et à enquête publique en 2017 pour une adoption du projet SAGE en février 2018.

Le SAGE Baie de Lannion a été approuvé par les Préfets du Finistère et des Côtes d'Armor le 11 juin 2018.

LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU SAGE BAIE DE LANNION



Le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018 répond aux grands enjeux identifiés sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion. La stratégie approuvée par la CLE et les Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère fixe les orientations et les objectifs inscrits dans le tableau ci-dessous.

Enjeu 1 : Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales	L'objectif prioritaire du SAGE est de reconquérir et maintenir la bonne qualité des eaux pour concilier la qualité des milieux, la santé des individus et le développement des activités économiques (conchyliculture, plaisance, tourisme, ...). La Commission Locale de l'Eau fixe ainsi comme objectifs : ■ d'atteindre le bon état des masses d'eau continentales et littorales. ■ de garantir la non-dégradation de la qualité des masses d'eau sur l'ensemble de leurs paramètres. La Commission Locale de l'Eau fixe comme objectifs pour les eaux littorales : ■ pour les eaux de baignade, le classement <i>a minima</i> en bonne qualité. ■ pour les zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle, l'atteinte d'un objectif de classement en A dès 2023 (et au plus tard en 2027 pour le banc du Guer) ■ pour les zones de pêches à pied de loisir, une recommandation en « tolérée ». ■ pour le stade d'eaux vives de Lannion : ne pas dépasser 1 800 E coli/100 ml.
Enjeu 2 : Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)	Dans un contexte de changement climatique, l'objectif est d'atteindre et/ou maintenir un équilibre autonome conciliant tous les usages liés à l'eau sur le territoire, y compris le bon fonctionnement biologique des milieux naturels, sources de biodiversité et d'activités économiques et récréatives (tourisme, loisirs, pêche, etc.), sans exclure la possibilité de recourir à des interconnexions externes et à des solidarités amont-aval. La Commission Locale de l'Eau fixe comme objectif de contribuer a minima à maintenir le débit minimal réglementaire (débit réglementaire fixé au 10ème du module). Pour ce faire, les orientations du SAGE visent à : ■ favoriser l'infiltration des eaux et le rechargement des nappes en : - améliorant la gestion des eaux pluviales au niveau urbain et rural - favorisant l'infiltration des eaux en préservant et en restaurant les zones humides, les cours d'eau et le bocage (aménagement rural), notamment au niveau des têtes de bassin versants ■ réduire la demande en eau ■ limiter les pertes des réseaux d'eau potable ■ sensibiliser et informer les consommateurs sur l'état de la ressource en eau ■ veiller à l'adéquation entre le développement des projets consommateurs d'eau et le partage des usages L'atteinte des objectifs fixés par la CLE passe notamment par des politiques volontaristes en matière d'aménagement et de gestion des espaces visant à favoriser l'infiltration et le rechargement des nappes (cf. enjeux 3 et 4). Effectivement, la préservation du maillage bocager, de la fonctionnalité des cours d'eau, des zones humides et des têtes de bassin versant favorise l'infiltration et le rechargement des nappes en période hivernale pour soutenir les débits des cours d'eau en période sèche. De même, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales en milieu artificialisé (en limitant l'imperméabilisation des zones artificialisées, en favorisant le stockage et la réutilisation des eaux de pluies, etc.) contribue à l'atteinte des objectifs.
Enjeu 3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques	La Commission Locale de l'Eau fixe comme objectifs d'atteindre et de maintenir le bon état écologique des masses d'eau (incluant l'état biologique et l'état hydro-morphologique) en intervenant notamment sur : ■ la restauration des habitats ■ le rétablissement de la continuité écologique ■ la préservation, la restauration et la gestion des têtes de bassins versants ■ la préservation et la valorisation des fonctionnalités des cours d'eau, des zones humides et du bocage

	La protection des écosystèmes littoraux et terrestres, en s'appuyant en particulier sur les outils de protection et de reconnaissance (Natura 2000, espaces naturels sensibles, espaces remarquables de Bretagne, labellisation « rivière sauvage », etc.), contribue à la qualité des masses d'eau littorales et de surface et à la stratégie de développement de la Baie de Lannion ; et est donc indispensable.
Enjeu 4 : Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces, en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques	Le SAGE vise l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, notamment en privilégiant l'infiltration des eaux à leur ruissellement rapide afin : ■ d'assurer le rechargement des nappes ■ de limiter les crues voire les inondations localisées et débordements ponctuels ■ de limiter l'impact des à-coups hydrauliques sur la morphologie des cours d'eau ■ de limiter les transferts de polluants par ruissellement vers les milieux. Le SAGE vise également la surveillance et l'anticipation des problématiques de long terme que sont l'érosion du trait de côte et les risques de submersion marine.
Enjeu 5 : Partager la stratégie par une gouvernance et une communication efficaces	L'objectif est de mettre en place une gouvernance efficace pour assurer la mise en œuvre du SAGE. De plus, pour faire comprendre et partager les enjeux du SAGE mais aussi faire évoluer les comportements des usagers, le SAGE vise la mise en place d'actions permanentes d'animation et de communication pédagogique auprès des citoyens, consommateurs, ou contribuables.

2.1.2. Gouvernance

La **composition de la Commission Locale de l'Eau** est fixée par l'autorité préfectorale (R 212-29). Elle est composée de trois collèges distincts (Art. R. 212-30) :

- le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux
- le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations
- le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

La CLE du SAGE Baie de Lannion comprend 50 membres.

La durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions au titre desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Le **Président de la CLE** est élu par les membres du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux et doit appartenir à ce même collège.

Le **Bureau de la CLE** comprend 20 membres.

Le Bureau de la CLE comprend :

- **Monsieur Joël LE JEUNE** *Président de Lannion Trégor Communauté*
- **Monsieur Jean-Claude LAMANDE** *vice-président de Lannion-Trégor Communauté en charge de l'environnement, l'économie agricole et de l'aménagement de l'espace rural, président CLE SAGE Baie de Lannion, président des bassins versants de la Lieue de Grève*
- **Monsieur Alain FAIVRE** *Vice-président Lannion-Trégor Communauté en charge de l'eau potable et l'assainissement*
- **Madame Annie HAMON** *conseillère communautaire Lannion Trégor Communauté*
- **Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER** *conseiller communautaire Lannion Trégor Communauté*
- **Monsieur Gérard KERNEC** *conseiller communautaire Lannion-Trégor Communauté*
- **Madame Virginie DOYEN** *conseillère communautaire Guingamp Paimpol Agglomération*
- **Monsieur Jean-Claude LISOTTI** *conseiller communautaire Guingamp Paimpol Agglomération*
- **Monsieur Paul LE BIHAN** *Ville de Lannion*
- **Monsieur Jean-Yves LE CORRE** *Président SIAEP Goas Koll - Traou Long*
- **Monsieur Christian MEHEUST** *Ville de Lannion, Président du Bassin Versant Vallée du Léguer*
- **Monsieur Stéphane LOZDOWSKI** *Président CLE SAGE Léon Trégor*
- **Madame Edwige KERBORIOU** *Chambre d'Agriculture 22*

- **Représentant CEDAPA / GAB 22**
- **Monsieur Patrice DESCLAUD** *Eau et Rivières de Bretagne*
- **Monsieur Jean-François JEANDETA** *AAPPMA*
- **Monsieur Michel LE GUEN** *Sauvegarde des Moulins de Bretagne*
- **Monsieur Yves LE BIHAN** *CCI22*
- **Monsieur Marc L'HERMITE** *MISEN 22*
- **Monsieur Pierre PROD'HOMME** *AELB*

Une **commission « communication »** a été mise en place en 2012 pour élaborer les supports de communication. Depuis l'approbation du SAGE en 2018, la commission est chargée d'élaborer un plan de communication et de sensibilisation et suivre la conception des différents outils ainsi visés.

Le **comité technique** réunit les techniciens des structures qui, par leur expérience et leur compétence, sont amenées à prendre une part active dans les réflexions d'ordre technique. Sa composition est arrêtée par le président, après avis du Bureau.

La CLE confie son secrétariat ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études et analyses nécessaires à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et au suivi de sa mise en œuvre à Lannion-Trégor Communauté qui opérera en tant que **structure porteuse**. A ce titre, **Lannion-Trégor Communauté** met à disposition de la CLE les moyens matériels et humains pour assurer la coordination administrative nécessaire. Le siège administratif de la CLE est fixé à Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge, BP 10761, 22307 LANNION CEDEX.

Le Président de Lannion-Trégor Communauté est monsieur LE JEUNE. Les services sont organisés en pôles :

- Pôle Ressources (ressources humaines, SIG, affaire juridique et commande publique, affaires générales)
- Pôle Opérationnel et techniques
- Pôle Economie et Aménagement
- Pôle Eau et environnement (eau, assainissement, environnement, économie agricole et aménagement de l'espace rural)
- Pôle Culture, sport et territoire
- Direction de la communication
- Direction des finances et de la prospective
- Office de tourisme communautaire
- SEM Lannion-Trégor
- Centre Intercommunal d'Action Sociale

La **compétence GEMAPI** (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est exercée par LTC depuis le 1^{er} janvier 2018.

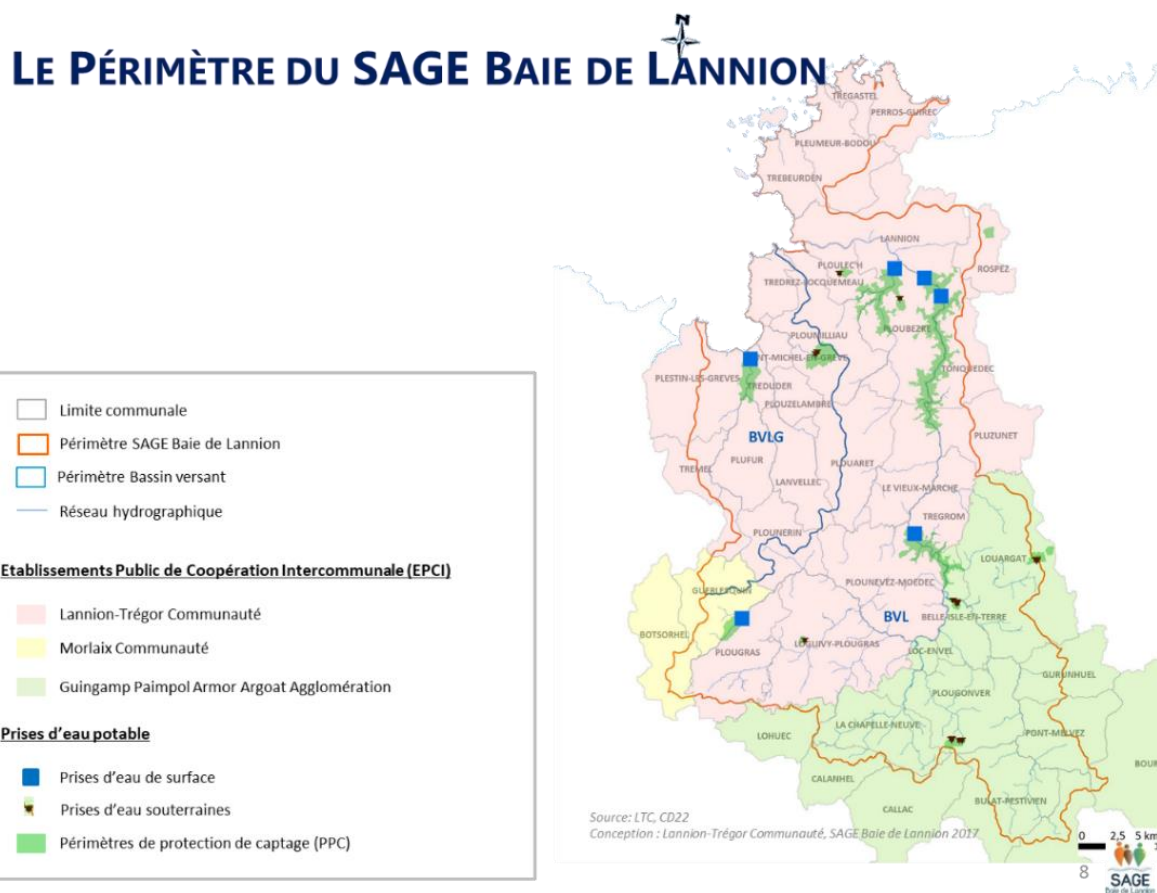
La **cellule d'animation et de coordination du SAGE** est composé d'agents de la direction de l'environnement, l'économie agricole et l'aménagement de l'espace rural.

En 2019, la cellule d'animation (2 ETP) comprend :

- agent en charge de la coordination et de l'animation des instances du SAGE (1 ETP)
- agent en charge de la gestion et de la valorisation des données (0,25 ETP)
- agent en charge de l'étude sur la restauration de la qualité microbiologique (0,2 ETP)
- agent en charge de l'accompagnement des collectivités pour l'atteinte des objectifs du SAGE (0,2 ETP)
- agent en appui sur le volet communication (0,1 ETP)
- agent en appui sur la partie financière et administrative (0,25 ETP)

2.1.3. Structures sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion

Le **périmètre du SAGE Baie de Lannion** comprend le bassin versant du Léguer, les bassins versants de la Lieue de Grève ainsi que les petits bassins versants côtiers situés entre Trédrez-Locquémeau et Perros-Guirec.



Trois EPCI sont concernés par le SAGE Baie de Lannion, à savoir :

- Lannion-Trégor Communauté
- Guingamp Paimpol Agglomération
- Morlaix Communauté

Le périmètre du SAGE est **entièrement couvert de deux contrats territoriaux** qui définissent la **stratégie opérationnelle** sur les bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève :

- Projet Territoire pour l'Eau 2016-2021 / Contrat territorial AELB 2016-2020 du Bassin versant Vallée du Léguer
- Plan de lutte contre les algues vertes 2018-2021 du comité des bassins versants de la Lieue de Grève

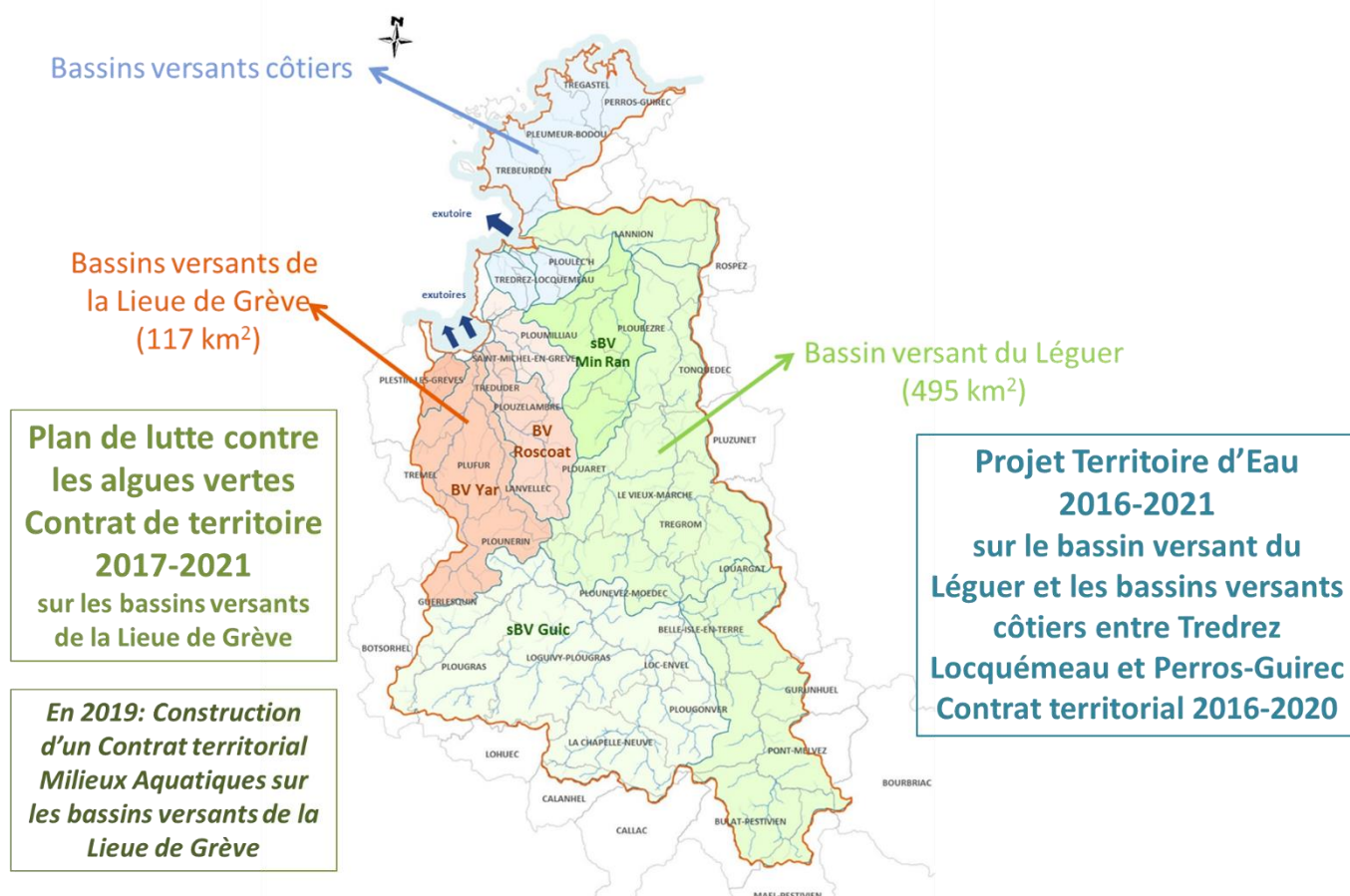
Lannion-Trégor Communauté assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des contrats opérationnels de bassins versants.

L'organisation des compétences dans le domaine de l'EAU est répartie :

Compétences	Structures compétentes	Remarques
EAU POTABLE	Guingamp Paimpol Agglomération Morlaix Communauté SIAEP des Traouïero SIAEP Goas Koll/ Traou Long Ville de Lannion Syndicat intercommunal de la Baie Commune de Ploumilliau Commune de Ploubezre	<i>Prise de compétence au 1^{er} janvier 2020 pour Lannion-Trégor Communauté</i>
EAUX PLUVIALES URBAINES	Communes Morlaix Communauté	<i>Prise de compétence au 1^{er} janvier 2020 pour Lannion-Trégor Communauté</i> <i>Prise de compétence au 1^{er} janvier 2020 pour Guingamp Paimpol Agglomération</i>
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Guingamp Paimpol Agglomération Morlaix Communauté Lannion-Trégor Communauté	
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Guingamp Paimpol Agglomération Morlaix Communauté Lannion-Trégor Communauté	<i>SPANC du Jaudy</i>
GEMAPI	Guingamp Paimpol Agglomération Morlaix Communauté Lannion-Trégor Communauté	
Responsabilités en matière de sureté, de salubrité et sécurité publiques code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2211-1, L. 2212-1 et suivants) Exercent des compétences en matière de pollutions, de défense incendie, de protection contre les inondations, de gestion des eaux pluviales	Communes	

2.1.4. Les contrats territoriaux dans le périmètre du SAGE

Contrat territorial	Projet Territoire pour l'Eau / CT – Bassin versant du Léguer	Plan de lutte contre les algues vertes sur les bassins versants de la Lieue de Grève	Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur les bassins versants de la Lieue de Grève
Structure	Bassin versant Vallée du Léguer	Comité des bassins versants de la Lieue de Grève	Comité des bassins versants de la Lieue de Grève
Maître d'ouvrage délégué	Lannion-Trégor Communauté	Lannion-Trégor Communauté	Lannion-Trégor Communauté
Président	Christian MEHEUST	Jean-Claude LAMANDE	Jean-Claude LAMANDE
Coordonnateur	Samuel JOUON	Solenne LE DU	Solenne LE DU
Avancement	PTE 2016-2021 et contrat territorial AELB 2016-2020	PLAV 2017-2021	En cours d'élaboration



2.1.5. Les mutualisations déjà mises en œuvre

Dès 2011, les Présidents des structures de bassins versants et les techniciens en charge de la coordination et de la mise en œuvre de ces contrats ont participé activement à l'élaboration du projet SAGE. Le comité technique s'est réuni régulièrement au moment de l'écriture de l'état des lieux et du diagnostic. Trois commissions thématiques ont été organisées pour présenter l'état des lieux et en faire ressortir un diagnostic :

- commission milieux aquatiques
- commission qualité et quantité d'eau
- commission littorale

Ces commissions étaient présidées par le Président et les vices-Présidents de la CLE (élus représentants les structures de BV et du service espaces naturels de Lannion-Trégor Communauté). La cellule technique composée des agents des BV et du service espaces naturels de LTC en assurait la préparation des éléments techniques et l'animation.

Trois séminaires ont été également organisés pour porter au débat la question des enjeux socio-économiques. Le premier séminaire, qui s'est tenu le 16 avril 2013, portait sur les activités socio-économiques du territoire et plus particulièrement sur les activités industrielles, touristiques et artisanales. Le second séminaire s'est tenu le 11 juin 2013 et portait sur le rôle des collectivités dans le domaine de l'eau et notamment la thématique « Eau et Urbanisme » (SCoT Trégor, service eau et assainissement de Lannion-Trégor Communauté). Un troisième séminaire a été organisé le 13 septembre 2013 sur les activités agricoles.

Depuis 2011, et au fur et à mesure de l'évolution de l'organisation des politiques de l'eau sur le périmètre du SAGE, des actions ont été mises en œuvre de manière collective au sein de la direction environnement LTC et des structures de BV, notamment,

- pour la gestion et valorisation de la base de données « qualité des eaux de surface », « débit des cours d'eau », « prélèvement AEP », « inventaire des cours d'eau » et « inventaire des zones humides ».
- pour l'accompagnement des collectivités, acteurs économiques et particuliers pour la non-utilisation des produits phytosanitaires ;

- pour la réalisation des diagnostics agricoles sur le bassin versant Kerdu prévus dans le PLAV Lieue de Grève 2017-2021. Ceux-ci y intègrent un volet « pollution microbiologique » afin de mettre en évidence les leviers d'action permettant d'atteindre l'objectif de restauration de la qualité des eaux du Kerdu (projet coordonné par la cellule d'animation du SAGE).
- pour la coordination de projet de mise en place d'un débitmètre sur le Guic (cellule d'animation du SAGE, PTE Léguer) ;
- pour la coordination du projet de restauration de la qualité microbiologique des eaux littorales (baignade, pêche à pied, conchylicole).

Le lien entre le SAGE et les structures de bassins versants est fort. Les Présidents et les animateurs des contrats territoriaux participent à l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE. Inversement, le Président de la CLE et la coordinatrice du SAGE participent aux réunions de suivi des contrats territoriaux et dans l'avenir à leur élaboration.

Fonctions support

Lannion-Trégor Communauté assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du PTE Léguer depuis 2016, la maîtrise d'ouvrage du PLAV Lieue de Grève et est structure porteuse du SAGE Baie de Lannion. Ainsi, les fonctions support et les compétences techniques sont mutualisées entre la mise en œuvre des contrats de bassins versants et du SAGE Baie de Lannion :

- suivi administratif et financier de la direction de l'environnement, l'économie agricole et l'aménagement de l'espace rural de Lannion-Trégor Communauté
- appui du service commande publique et affaires juridiques de Lannion-Trégor Communauté
- appui du service SIG de Lannion-Trégor Communauté
- appui du service ressources humaines de Lannion-Trégor Communauté
- appui du service communication de Lannion-Trégor Communauté

Les coordonnateurs du SAGE et des programmes d'actions bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève, ainsi que le gestionnaire des données « qualité eau de surface » et « milieux aquatiques » et l'agent en charge de la thématique « qualité eaux littorales » sont regroupés dans le service Politique de l'Eau de la Direction environnement de Lannion-Trégor Communauté.

MUTUALISATIONS ENTRE SAGE BL, CT LIEUE DE GRÈVE ET CT LÉGUER



Les mutualisations à poursuivre pour la mise en œuvre du SAGE

Suivi et évaluation des actions

Le SAGE Baie de Lannion a été récemment approuvé. Le tableau de bord sera élaboré pour la première fois en 2019. Les acteurs du territoire dont les animateurs de contrats territoriaux sont sollicités pour transmettre leur évaluation de l'année n-1 (état d'avancement / diagnostic).

Les mutualisations déjà mises en place et celles qui sont à poursuivre ou à développer sont présentées dans le paragraphe 2.2.3.

2.2. Vers un plan d'action pluriannuel de la Commission locale de l'eau

Fruit d'un long travail de concertation réalisé au sein de la Commission Locale de l'Eau, le SAGE Baie de Lannion a été approuvé le 11 juin 2018 par les Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère.

Véritable outil de planification de la politique de l'Eau sur un territoire hydrographique cohérent, le SAGE entre désormais en phase de mise en œuvre, avec de nombreux objectifs à atteindre.

Ces objectifs sont fixés par la CLE, l'instance multi-acteurs du SAGE, pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, du SDAGE Loire-Bretagne et aux cinq enjeux identifiés lors de l'élaboration du projet SAGE (cf. pages 8-9).

Les deux documents à portée juridique :

- Le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)** dans lequel sont définis 28 orientations et les objectifs partagés par les acteurs locaux, déclinés en 74 dispositions concrètes. Les décisions prises dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles au PAGD.
- Le **Règlement** qui fixe trois règles permettant d'atteindre ces objectifs. Une fois approuvé, le règlement est opposable aux tiers : toute personne publique ou privée désirant réaliser des installations, ouvrages, travaux ou activités devra s'y conformer.

De nombreuses actions sont et seront à mener par les acteurs du territoire dont notamment les collectivités, les structures de bassins versants, les producteurs d'eau, les associations, les chambres consulaires, les services de l'Etat, etc. Le calendrier de mise en œuvre est précisé dans les annexes du PAGD du SAGE Baie de Lannion (<http://www.gesteau.fr/document/sage-baie-de-lannion-pagd>).

La Commission Locale de l'Eau a pour rôle de suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion, notamment par le biais du tableau de bord.

Ainsi, la CLE et la cellule d'animation et de coordination veillent à la cohérence et la complémentarité des actions menées sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion. La feuille de route précise les priorités d'actions à mener par la cellule d'animation et de coordination ainsi que les mutualisations existantes et à développer dans les six prochaines années pour une mise en œuvre efficiente du SAGE.

2.2.1. Programme et priorités d'actions de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion

Pour l'année 2019, les membres de la CLE ont fixé les priorités suivantes fin décembre 2018 à la cellule d'animation et de coordination du SAGE :

- Elaboration d'un plan de communication et de sensibilisation pour la mise en œuvre du SAGE BL
- Conception d'outils de sensibilisation (*petit Guide du SAGE à destination des collectivités, illustrations, affiches sensibilisation aux économies d'eau / tourisme, charte graphique SAGE BL*) (*mise en cohérence avec les outils déjà développés ou prévus dans le cadre du PTE Léguer et PLAV BVLG*)
- Réflexion pour l'élaboration d'une étude bilan besoins / ressources en contexte de changement climatique (*réflexion commune à poursuivre avec le SAGE ATG, voir avec les SAGE costarmoricaains*)
- Amélioration des connaissances sur le volet quantitatif de la ressource en eau : mise en place d'un débitmètre sur le Guic (objectif d'amélioration des connaissances bénéficiant à la fois à l'identification de la ressource disponible, le fonctionnement hydrologique du sBV Guic (*PTE Léguer*), la prévention et la culture du risque d'inondation menée par la commune de Belle-Isle-en-Terre)
- Sensibilisation des usagers des espaces portuaires (carénage, gestion des eaux noires/grises) – *partenariat entre les opérateurs NATURA 2000 LTC et GPA, SAGE ATG et SAGE BL*

- Réflexion sur les équipements en matière de carénage et de gestion des eaux grises et des eaux noires (*mutualisation SAGE BL/SAGE ATG – à élargir avec le SAGE Léon-Trégor*)
- Coordination du projet de restauration de la qualité microbiologique des eaux du BV Yaudet et du BV Kerdu (*mutualisation des compétences techniques avec SAGE ATG*)
- Réalisation d'un pré-diagnostic des sources de pollution sur les bassins versants présentant un risque sanitaire à leurs exutoires de la zone de pêche à pied de Pors Mabo (*mutualisation des compétences techniques avec SAGE ATG*)
- Gestion et valorisation des bases de données qualité des eaux et milieux aquatiques (cours d'eau / zones humides) (*mutualisation des compétences techniques entre PTE Léguer, PLAV Lieue de Grève, CT Jaudy Guindy Bizien et SAGE BL*)
- Coordination des réflexions à l'échelle du sous-Bassin versant du Guic (*LTC, Morlaix Communauté, SDAEP 22, CD29, DDTM22, DDTM29, PTE Léguer*) – Atteinte du bon état des eaux du Guic et satisfaction des usages
- Accompagnement à l'atteinte de l'objectif de non-utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités des bassins versants de la Lieue de Grève (*mutualisation des compétences techniques avec PTE Léguer*)

Dans les 5 prochaines années, la cellule d'animation aura pour mission :

- le suivi de la mise en œuvre du SAGE (tableau de bord)
- la mise en relation entre les acteurs du territoire pour une meilleure articulation entre les politiques territoriales et les objectifs du SAGE pour notamment atteindre :
 - une gestion quantitative durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique,
 - un bon état de la masse d'eau littorale « baie de Lannion » FRGC10 (objectif 2027),
 - un bon état des eaux littorales (microbiologie/pollutions chimiques),
 - maintenir le bon état écologique de la masse d'eau Guic (FRGR0047) en tout point,
 - une prise en compte des risques de submersion marine, d'érosion côtière et d'inondation dans les documents d'urbanisme,
 - une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbanisée
- la participation à l'élaboration des futurs contrats territoriaux BV,
- la mise en œuvre du plan de communication et de sensibilisation aux enjeux liés à l'Eau
- l'accompagnement des porteurs de projets pouvant avoir un impact sur l'eau et les milieux aquatiques
- l'acquisition de données
- la gestion et la valorisation des données eau et milieux aquatiques

2.2.2. Articulation SAGE/ Contrats territoriaux BV Léguer et BV Lieue de Grève

Les bilans des années n-1 et les programmes d'actions de l'année n des contrats territoriaux sont présentés à la CLE en décembre-janvier pour validation. La CLE s'assure de la compatibilité de la stratégie et du programme d'action avec les orientations et les objectifs du SAGE Baie de Lannion.

Le Président de la CLE et la coordinatrice du SAGE participent à l'élaboration, au suivi et aux instances de gouvernance des contrats territoriaux (PTE Léguer, PLAV 2 Lieue de Grève, CTMA Lieue de Grève en construction) et en tiennent informés les membres de la CLE.

Inversement, les présidents et les coordonnateurs de CT de BV participent aux instances du SAGE Baie de Lannion. Les présidents de BV sont membres de la Commission Locale de l'Eau.

2.2.3. Mutualisations

Disposition 1 : poursuivre et renforcer le suivi de la qualité de l'eau des eaux de surface

Au moment de la phase d'état des lieux du projet SAGE, une analyse des réseaux présents sur le territoire du SAGE et de leur cohérence a été réalisée. Suite à ce bilan, la mise en cohérence entre les suivis réalisés par les différents maîtres d'ouvrage a été organisée notamment entre les programmes CT BV, SAGE, CD22, AELB et DDTM22.

La cellule d'animation du SAGE Baie de Lannion assure la coordination des réseaux de suivi de la qualité des eaux de surface ainsi que des bases de données « cours d'eau » et « zones humides » sur l'ensemble de son périmètre. Un même agent est chargé de la gestion et de la valorisation de ces données sur les bassins versants Lieue de Grève et Léguer, le SAGE Baie de Lannion et aussi sur les bassins versants Jaudy Guindy Bizien (SAGE ATG) depuis 2019. Cet agent centralise les données et les valorise via géobretagne et l'outil BEA notamment.

Mutualisation à poursuivre et à enrichir :

Dans les prochaines années, la cellule d'animation poursuivra son travail sur la valorisation des données EAU et MILIEUX AQUATIQUES en s'appuyant notamment sur les observatoires existants et mis en place à l'échelle de la région Bretagne (*plateforme - Observatoire sur l'eau en Bretagne par exemple*).

Afin d'optimiser les réseaux de suivi, le conseil départemental, les animateurs en charges de la mise en œuvre des CT BV et du SAGE se réuniront annuellement pour établir un bilan des suivis sur le périmètre du SAGE et évaluer les besoins du territoire.

Orientation 2 « Eradiquer le phénomène de marées vertes – objectif 2027 »

Le SAGE Baie de Lannion et le SAGE Léon-Trégor partagent une même masse d'eau littorale : Baie de Lannion FRGC10 qui est classée en mauvaise état en raison de la prolifération des algues vertes. La contribution en flux d'azote provient du Douron (30%) et des cours d'eau des bassins versants de la Lieue de Grève (70%).

Afin de renforcer les relations entre ces deux bassins versants, le Président de la CLE du SAGE Léon-Trégor est membre de la CLE du SAGE Baie de Lannion et inversement.

Un **bureau interSAGE Léon-Trégor-Baie de Lannion** s'est mis en place en 2017 pour échanger, entre autre, sur les stratégies mises en œuvre sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron (Plans de lutte contre les algues vertes). Ces deux structures de BV travaillent également en étroite collaboration depuis le premier plan de lutte contre les algues vertes. **A l'échelle de la région Bretagne, des échanges politiques et techniques réguliers ont été mis en place entre les huit baies algues vertes via l'APPCB (assemblée permanente des présidents de CLE de Bretagne).**

Mutualisation à développer :

Suite à l'approbation du SAGE Léon Trégor, des rencontres seront organisées entre les membres des deux CLE et les porteurs des plans de lutte contre les algues vertes de la Lieue de Grève et du Douron pour échanger sur les stratégies mises en œuvre dans les programmes d'actions (PLAV Douron/PLAV Lieue de Grève) pour atteindre le bon état de la masse d'eau côtière « Baie de Lannion » (FRGC10) d'ici 2027.

Une présentation annuelle de l'état d'avancement des plans de lutte contre les algues vertes de la Lieue de Grève et du Douron sera organisée en CLE SAGE Léon-Trégor et Baie de Lannion.

Orientation 3 « Atteindre le bon état du Guic »

Depuis 2014, un travail a démarré pour atteindre le bon état écologique de la masse d'eau Guic (FRGR0047) en tout point. Dans un premier temps, le logiciel développé pour déterminer le débit réservé à laisser à l'aval du plan d'eau de Guerlesquin pour assurer le bon état écologique du Guic a permis de mettre en relation plusieurs d'acteurs qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble.

Mutualisation à poursuivre :

Depuis le contexte a évolué avec la fermeture de l'abattoir de Tilly Sabco, la prise de compétence Eau par Morlaix Communauté, la labélisation « rivière sauvage » attribuée à la partie amont et médiane du Léguer, ainsi qu'au Guic, son principal affluent et le projet d'abattoir à Plounevez-Moedec (LTC).

Ce travail de concertation entre le SAGE Baie de Lannion, les porteurs du PTE Léguer, Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté continue pour aboutir à des solutions visant la conciliation entre les usages et le bon état écologique sur le sous-bassin versant du Guic.

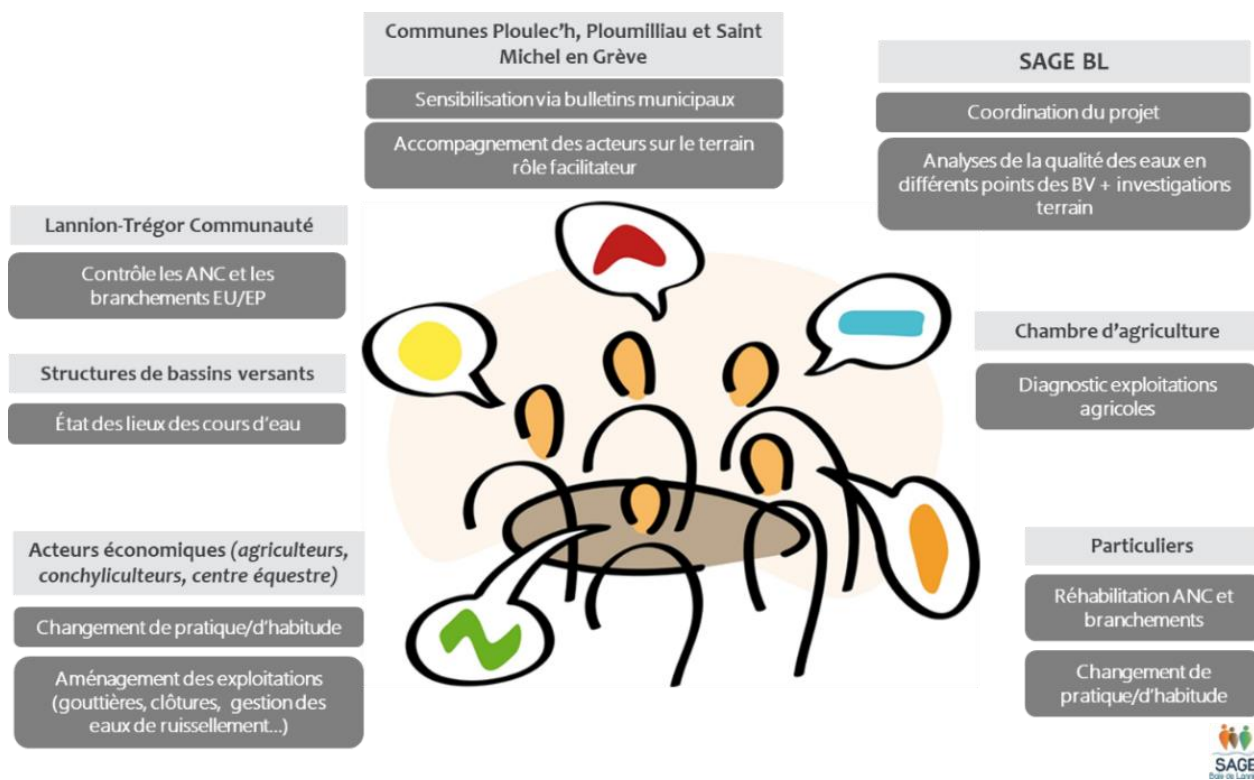
Orientation 9 « Identifier les sources de pollution et y remédier »

Depuis 2017, la cellule d'animation du SAGE Baie de Lannion comprend 0,2 ETP d'un agent de Lannion-Trégor Communauté pour assurer l'animation, l'organisation et le suivi des actions à mettre en œuvre pour la restauration de la qualité microbiologique des eaux littorales (baignade/conchylicole/pêche à pied).

Par souhait de mutualisation des compétences techniques dans ce domaine, en 2018, ce même agent élabore depuis un cahier des charges sur les profils d'eau conchylicoles et pêche à pied (0,1 ETP) dans le cadre de la cellule d'animation du SAGE Argoat Trégor Goëlo.

Les diagnostics agricoles réalisés sur le BV du Kerdu, un des BV concernés par le PLAV Lieue de Grève ont été mutualisés. Un volet « risque pollution microbiologique » a été intégré aux diagnostics agricoles réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du PLAV Lieue de Grève. Cette mutualisation pourra être poursuivie dans la mise en œuvre des actions découlant des diagnostics.

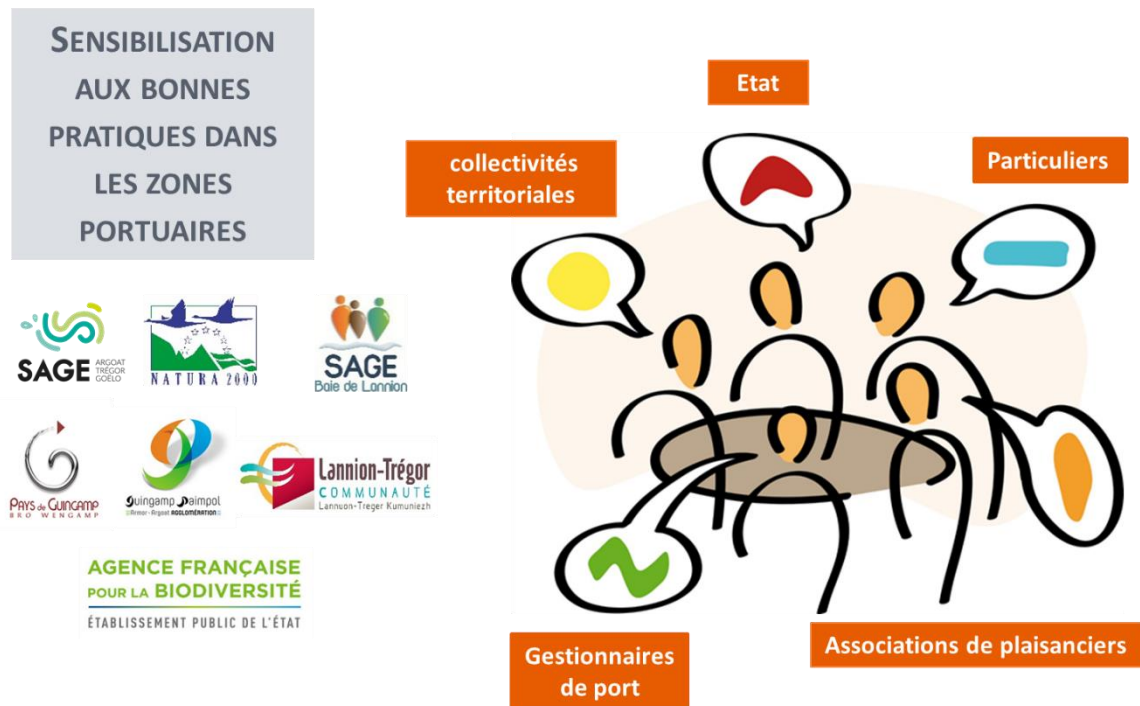
La cellule d'animation du SAGE intègre dans la réflexion les services assainissement des EPCI (SPANC/SPAC), les communes et les acteurs économiques concernés afin de mettre en œuvre les leviers identifiés dans les diagnostics.



Orientation 6 « Maitriser les rejets en mer »

Depuis 2018, le SAGE Argoat-Trégor Goëlo et le SAGE Baie de Lannion travaillent en partenariat avec les opérateurs Natura 2000 (Lannion-Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération) pour l'élaboration d'outils de communication et de sensibilisation des usagers des espaces portuaires sur les thématiques suivantes :

- carénage
- gestion des eaux grises et des eaux noires
- dérangement des espèces
- herbiers de zostères
- gestion des déchets
- pêche



La campagne de sensibilisation a été lancée en juin 2019. Deux saisonniers ont été recrutés pour aller à la rencontre des plaisanciers afin de les sensibiliser sur ses thématiques et identifier les leviers d'action à mettre en oeuvre.

Mutualisation à poursuivre :

En parallèle, les SAGE et les opérateurs NATURA 2000 accompagnent une réflexion multi-acteurs (collectivités, gestionnaires de ports, plaisanciers, Etat) sur les offres en matière d'équipements.

Ce travail sera approfondi dans les prochaines années de mise en œuvre du SAGE, notamment sur les thématiques « carénage » et « gestion des eaux grises et des eaux noires » sur la façade littorale de Plouha à Plestin-les-Grèves (façade littorale des périmètres SAGE ATG et SAGE Baie de Lannion).

Mutualisation à développer :

La CLE souhaite que la campagne de sensibilisation sur le carénage et la gestion des eaux grises et des eaux noires ainsi que la réflexion sur les équipements soient partagés, à l'ouest du périmètre, avec les membres de la CLE du SAGE Léon-Trégor. www.protegeonslamer.fr Cette thématique et cette réflexion sur les équipements seront partagés en bureau interSAGE Léon-Trégor/Baie de Lannion.

Orientation 13 : « rechercher un équilibre entre la ressource et les besoins en eau dans un contexte de changement climatique »

Les SAGE Baie de Lannion et Argoat-Trégor Goëlo ont engagé en 2018 une réflexion sur cet enjeu important qu'est la gestion quantitative durable de la ressource en eau.

Cette réflexion a abouti à la proposition d'organiser une journée dédiée au « Changement climatique et Ressource en eau » afin de sensibiliser les différents acteurs du territoire à cet enjeu afin d'anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource. Cette journée, co-organisée avec l'Assemblée permanente de présidents de CLE de Bretagne (APPCB), le conseil régional de Bretagne et l'Association des techniciens de bassins versants (ATBVB), serait ouverte à l'ensemble des acteurs :

- Membres des CLE
- Présidents des EPCI et Vice-Présidents des EPCI en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'économie agricole
- Services des EPCI : urbanisme (Scot, PLUi...) /eau potable/assainissement/environnement et aménagement du territoire/ politique de l'Eau/ PCAET...

- Président(e)s des syndicats d'eau
- SDAEP 22, Conseils départementaux
- Présidents des structures de Bassins Versants
- Chambre d'Agriculture/ UCPT/SYNTec/GAB/CEDAPA/autres structures départementales de conseils agricoles
- CCI
- Fédération de pêche
- Associations (CLCV, ERB, AAPPMA, ...)
- Partenaires financiers: AELB, CD, CRB

L'ordre du jour n'est pas finalisé au moment de la rédaction de la feuille de route; il pourrait être le suivant:

- Intervention de METEOFRANCE: quels effets attendus du changement climatique sur notre territoire (notamment sur la ressource en eau) ?
- Interventions des SAGEs/ SDAEP: Etat des lieux de la connaissance sur la ressource en eau et de son exploitation actuelle (par tous les usages)
- Intervention des SAGEs: Etudes actuellement en cours sur cette question à l'échelle de la Bretagne (étude DREAL, BRGM, SDAEP22, Région Bretagne, SAGE voisins, DRAAF, ...)
- Interventions Profession Agricole / SCOTs / EPCI... : Quels sont les besoins futurs en eau sur notre territoire (par usage: agricole, développement économique, démographie, tourisme, industriels...) Quelles solutions envisagées pour s'adapter aux effets du changement climatique? Quelles solutions envisagées pour économiser l'eau?
- Interventions SAGE / BRGM: Quelles ressources en eau souterraine sont mobilisées/mobilisables et les enjeux de cette ressource ? Quel impact de la mobilisation de la ressource souterraine sur la ressource de surface?
- Interventions BV/ SAGE: Les limites des prélèvements en rivière ...une nécessaire prise en compte du bon état biologique
- Intervention SAGE: Quelles études complémentaires à mener sont le territoire des SAGEs pour mener une véritable analyse prospective « besoins/ressources » ?

Mutualisation à développer :

Les rencontres inter-SAGEs opérées durant l'été 2019, à l'échelle des Côtes d'Armor (5 SAGEs nord-armoricains), ont mis en évidence l'opportunité de travailler sur la question de la gestion quantitative de la ressource à plusieurs échelles et en mutualisant leurs approches.

Ce questionnement pourrait aboutir à l'élaboration d'un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) dont les modalités de mise en œuvre sont précisées dans l'instruction ministérielle de mai 2019.

Les diagnostics nécessaires à l'élaboration d'un PTGE seraient réalisés, dès 2020, sur chaque SAGE : bilan besoins /ressources et une analyse HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat).

En résumé, il est donc proposé de travailler de la manière suivante :

- Dès à présent :

Participation aux travaux conduits notamment par le BRGM et le SDAEP 22 dans le cadre du projet Interreg « De l'eau pour demain » (cf. réunion SDAEP-SAGE du 25 septembre 2019). Par ailleurs, il conviendra de s'assurer au préalable du rôle de chacun, en prenant en compte les résultats (partiels ou finaux) des études réalisées par les autres partenaires à toutes des échelles englobant le SAGE ATG (CRESEB, BRGM, SDAEP, DREAL ...). La journée « Eau et changement climatique » envisagée et organisée au niveau régional devrait contribuer à faire connaître les différentes démarches engagées ;

-2020 :

Lancement sans tarder d'une analyse de type HMUC (étude besoins / ressources) à l'échelle de chaque SAGE en mutualisant les compétences techniques avec les SAGE costarmoricens pour l'élaboration d'un CCTP partagé et le suivi de l'étude ; et en déterminant les aspects restant à développer/approfondir par chaque SAGE

-2021-2024 :

Candidature à un « Projet de Territoire de Gestion de l'Eau » (cf. instruction ministérielle du 7 mai 2019) commun à l'échelle de plusieurs SAGE (réflexion en cours) et constitution dès 2021 d'une « Inter-CLE » élargie très largement aux acteurs concernés pour mener ces travaux.

Mutualisation à enrichir :

La question de la gestion quantitative de la ressource en lien avec la qualité des eaux du sous-bassin versant du Guic est analysée depuis 2014 dans le cadre de l'élaboration du SAGE Baie de Lannion. Cette analyse a été élargie à différents acteurs dont la mairie Guerlesquin, Morlaix Communauté, Lannion-Trégor Communauté, le CD29, le CD22, l'AELB, l'AFB, la DDTM22, la DDTM29 et la DDPP29).

Depuis 2018, les échanges entre ces acteurs portent davantage sur la question quantitative de la ressource en eau et ont pour objectif d'assurer la cohérence entre les projets des EPCI (production d'eau potable, interconnexions, développement économique) et l'atteinte du bon état écologique du sous bassin versant du Gulc en tout point.

Cette réflexion sera également à l'ordre du jour des rencontres entre les membres des Bureaux de CLE des SAGE Léon-Trégor – Baie de Lannion.

Enjeu 3 : Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques

Disposition 40 : Associer les structures porteuses du SAGE et des contrats de bassins en amont des projets

Un travail de collaboration entre les CT de bassins versants et le SAGE Baie de Lannion est en œuvre depuis 2012 sur les inventaires cours d'eau et zones humides.

- Les inventaires cours d'eau ont été finalisés et récemment validés par les services de l'Etat.
- Les inventaires zones humides sont quasiment terminés sur l'ensemble du périmètre du SAGE Baie de Lannion. Il conviendra de les soumettre à l'adoption de la CLE suite à un travail de vérification avec les animateurs des CT.

Mutualisation à poursuivre et à enrichir :

La CLE incite les pétitionnaires de tout nouveau projet à se rapprocher de la structure porteuse du SAGE en amont de la réalisation du projet pour mieux appréhender les impacts potentiels sur la ressource en eau et/ou les milieux aquatiques et la mise en œuvre de la démarche « éviter, réduire, compenser » (Dispositions 3, 14, 37 et 40¹).

Les outils de sensibilisation, dont notamment le **guide du SAGE à destination des collectivités**, a pour objectif de rappeler les enjeux et les objectifs du SAGE Baie de Lannion. Ce guide se verra pédagogique et facilement consultable.

Des procédures seront mises en place pour une meilleure prise en compte des objectifs du SAGE par les services des EPCI et les services instructeurs (EPCI et DDTM).

Ces procédures seront co-construites par la cellule d'animation du SAGE, les agents en charge des milieux aquatiques pour la mise en œuvre des CT BV et les services des EPCI et les services instructeurs (EPCI et DDTM).

Depuis la mise en œuvre du SAGE BL, les avis officiels aux demandes concernant les projet d'aménagement soumis aux instances du SAGE sont co-construits avec les porteurs de CT BV.

La prise en compte de l'enjeu Eau nécessite un travail considérable de sensibilisation et de porter à connaissance.

¹ Disposition 3 : S'assurer des capacités d'assainissement en amont des projets de développement urbain

Disposition 14 : Consulter la structure porteuse du SAGE en amont de nouveaux projets présentant des rejets chargés en micropolluants au milieu

Disposition 37 : S'assurer de l'adéquation entre potentiel de développement des territoires et volumes en eau potable disponibles en amont des projets de développement urbain

Disposition 40 : Associer les structures porteuses du SAGE et des contrats de bassins en amont des projets

L'accès à l'ensemble des acteurs d'un territoire et au grand public des inventaires zones humides, cours d'eau et bocage devra se poursuivre afin de faciliter l'accès aux données et la prise en compte de l'enjeu EAU et MILIEUX AQUATIQUES lors de la réalisation des projets d'aménagement.

Orientation 27 « communiquer et sensibiliser »

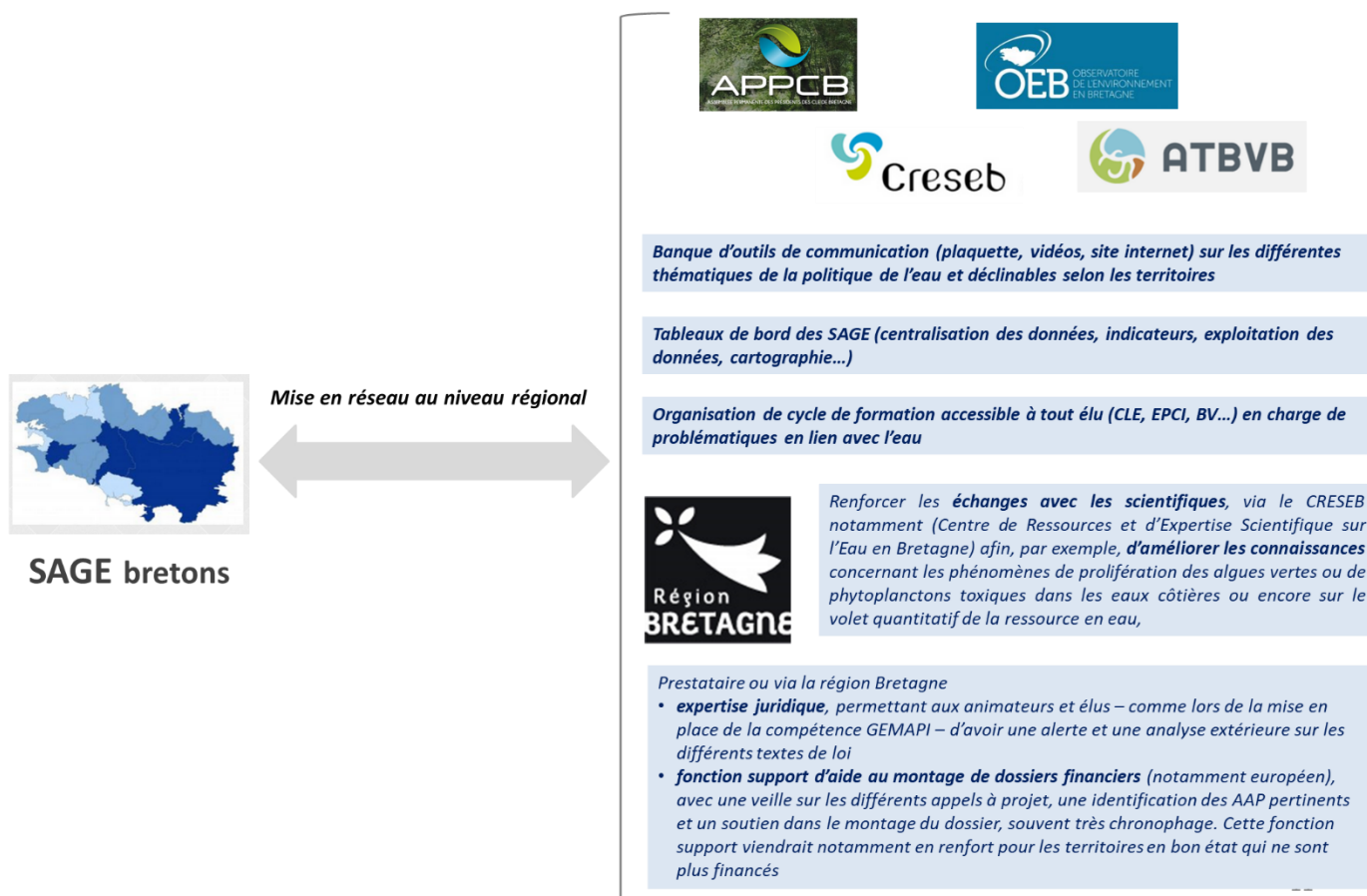
La mise en place d'actions de communication communes (SAGE, CT BV et EPCI), notamment via la conception du **guide du SAGE à destination des collectivités** est prévue dans le programme du SAGE en 2019. Ce guide sera co-construit et partagé avec les gouvernances de BV et les agents dédiés à la mise en œuvre des programmes d'action ainsi qu'avec les élus en charge des politiques territoriales des EPCI en lien avec l'eau.

Il est proposé d'animer une charte territoriale à l'échelle du périmètre du SAGE Baie de Lannion. Cette charte, à destination des communes et des EPCI serait complémentaire au guide du SAGE élaboré en 2019. Il permettrait de sensibiliser les collectivités aux enjeux Eau et notamment en les invitant à s'engager sur des actions concrètes de gestion des eaux pluviales, de non-utilisation des produits phytosanitaires, de protection des milieux aquatiques, etc. Cette animation serait couplée à l'organisation de formations à destination des collectivités comme par exemple des formations sur la gestion alternative des eaux pluviales.

Les autres besoins de mutualisation identifiés :

- **centralisation des données** à l'échelle de la Région Bretagne puis récupération à l'échelle périmètre de SAGE pour l'élaboration et la mise des tableaux de bord via notamment la plateforme OEB Observatoire de l'Eau en Bretagne, concernant les données suivantes :
 - débits des cours d'eau
 - localisation des forages à destination agricole et état des lieux disponibles
 - qualité des eaux (physico-chimiques, biologiques, microbiologiques, micropolluants...)
 - données agricoles (flux d'azote, SAU en agriculture biologique, contractualisation MAE...)
 - vente de produits phytosanitaires
- **mise en place d'une banque d'outils de communication** (plaquette, vidéos, site internet) sur les différentes thématiques de la politique de l'eau et déclinables selon les territoires,
- **organisation d'un cycle de formation** accessible à tout élu (CLE, EPCI, BV...) en charge des problématiques en lien avec l'eau,
- **renforcer les échanges avec les scientifiques, via le CRESEB notamment** (Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau en Bretagne) afin, par exemple, d'améliorer les connaissances concernant les phénomènes de prolifération des algues vertes ou de phytoplanctons toxiques dans les eaux côtières ou encore sur le volet quantitatif de la ressource en eau,
- par le biais d'un prestataire ou via la région Bretagne, **mutualiser deux fonctions supports** pour conforter lorsqu'elles existent :
 - un poste d'expertise juridique, permettant aux animateurs et élus – comme lors de la mise en place de la compétence GEMAPI – d'avoir une alerte et une analyse extérieure sur les différents textes de loi ;
 - une fonction support d'aide au montage de dossiers financiers (notamment européen), avec une veille sur les différents appels à projet, une identification des AAP pertinents et un soutien dans le montage du dossier, souvent très chronophage. Cette fonction support viendrait notamment en renfort pour les territoires en bon état qui ne sont plus financés.

MUTUALISATIONS SOUHAITÉES AU NIVEAU RÉGIONAL



Les engagements de mutualisation sont synthétisés dans le tableau en annexe 2.

RESUME

De nombreuses actions sont et seront menées par les acteurs du territoire dont notamment les actions prévues dans les contrats de bassin versant du Léguer et de la Lieue de Grève. Les objectifs et les acteurs visés pour la mise en œuvre des actions permettant d'atteindre ces objectifs sont précisés dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE approuvé le 11 juin 2018.

La feuille de route de la Commission Locale de l'Eau précise uniquement les priorités pour la CLE et la cellule d'animation et de coordination du SAGE.

D'ici 2021, la Commission Locale de l'Eau fixe comme priorité à la cellule d'animation et de coordination du SAGE Baie de Lannion :

- la sensibilisation aux enjeux liés à l'Eau à travers la mise en place d'outils de communication et sensibilisation mais également en accompagnant les porteurs de projets afin de concilier le maintien ou l'atteinte du bon état des eaux et les usages,
- la mise en relation entre les acteurs du territoire pour une meilleure articulation entre les politiques territoriales et les objectifs du SAGE pour notamment :
 - o atteindre le bon état de la masse d'eau littorale « baie de Lannion » FRGC10,
 - o assurer une gestion quantitative durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique,
 - o atteindre le bon état des eaux littorales,
 - o maintenir le bon état écologique de la masse d'eau Guic (FRGR0047) en tout point,
 - o mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbanisée,
- la participation à l'élaboration des futurs contrats territoriaux BV,
- l'acquisition et le partage des connaissances,
- le suivi de la mise en œuvre du SAGE (tableau de bord)

A l'ouest, la Commission Locale de l'Eau veillera à articuler son travail avec celui de la CLE du SAGE Léon-Trégor notamment en organisant des rencontres entre les membres des Bureaux des deux CLE. Ces rencontres InterSAGE auront notamment pour objectif de travailler sur les thématiques en lien avec l'objectif d'éradication du phénomène des algues vertes dans la baie de Lannion (FRGC10), la gestion quantitative de la ressource en eau mais aussi sur la qualité des eaux du Guic et sur l'atteinte du bon état des eaux littorales.

A l'est, la Commission Locale de l'Eau poursuivra le travail engagé avec la CLE du SAGE Argoat Trégor Goëlo sur l'atteinte du bon état des eaux littorales (campagne Eau la la ! et réflexion sur les équipements en matière de carénage et de gestion des eaux grises et eaux noires) et sur la gestion durable de la ressource en eau (étude bilan besoins / ressources et analyse HMUC).

Une réflexion sera menée en 2020/2021 sur la candidature de plusieurs territoires de SAGE pour l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

La volonté de la CLE est de maintenir le lien entre le SAGE et les structures de bassins versants. Ainsi, les Présidents et les animateurs des contrats territoriaux contribueront et suivront la mise en œuvre du SAGE. Inversement, le Président de la CLE et la coordinatrice du SAGE participeront aux réunions de suivi des contrats territoriaux et contribueront à l'élaboration des nouveaux contrats.

2.2.4. Calendrier et budget prévisionnel 2019-2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Animation (frais personnel, frais de fonctionnement, réception...)	1.8 ETP 100 000	1.8 ETP 100 000	1.8 ETP 100 000	1.8 ETP 100 000	1.8 ETP 100 000	1.8 ETP 100 000
Communication	20 000	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Etudes :						
Restauration de la qualité microbiologique des eaux littorales	9 000	5000				
Acquisition de connaissances (suivi qualité, suivi débit, stage)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Etudes - gestion quantitative durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique (HMUC)		200 000				
Révision SAGE						70 000
TOTAL	144 000	240 000	175 000	175 000	125 000	195 000

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

	AELB	CRB	CD22	Part Autofinancement (50% EPCI/50% producteurs d'eau)
Animation (frais personnel, frais de fonctionnement, réception...)	60% (en 2019) 70%	10%-0%	10%-0%	20%
Communication	50%	20%	10%-0%	20-30%
Etudes :				
Restauration de la qualité microbiologique des eaux littorales	50%	20%-0%		30%-50%
Acquisition de connaissances (suivi qualité, suivi débit, stage)	50%		20% suivi qualité eau 10% stage	30-40%
Etudes - gestion quantitative durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique (HMUC)	70%	-	-	30-20%
Révision SAGE	70%	-	-	30-20%

Sous réserve de l'accord des partenaires financiers

3. Annexe

ANNEXE 1 : bilan des mutualisations déjà mises en œuvre et des engagements de mutualisation pour la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion

	Programme d'actions de la CLE pour l'élaboration, la mise en œuvre, la mise à jour du Sage	Mutualisation possible (Sage - Sage / Sage - CT)	
		Etat des lieux des mutualisations déjà mises en œuvre	Engagements de mutualisation
Participation à l'émergence et à l'élaboration des CT en projet	X	Avis en CLE	Avis en CLE / participation du Président et la coordinatrice SAGE aux instances BV
Préparation le cas échéant d'avis sur les projets et sur les bilans à 3 ans (fin de CT)	X	Avis en CLE	Avis en CLE / participation du Président et la coordinatrice SAGE aux instances BV
Principales orientations du SAGE à faire valoir dans les CT	X		Échanges techniques en amont et avis de la CLE / participation du Président et la coordinatrice SAGE aux instances BV
Avis sur les procédures réglementaires : autorisation eau...	X	Échanges entre Président CLE - coordinatrice SAGE- Présidents BV et techniciens milieux aquatiques (CT BV)	
Avis sur les CT : avancement / engagement / gouvernance	X		Participation du Président et la coordinatrice SAGE aux instances BV
Appui technique (concertation Etat des Lieux / Sdage / PdM notamment)	X	Echanges techniques agents en charge de la mise en œuvre des CT et coordinatrice SAGE / partage en CLE	
Participation aux consultations (questions importantes, Sdage et PdM)	X	Echanges techniques agents en charge de la mise en œuvre des CT et coordinatrice SAGE / partage en CLE	
Animation principale	X	X	- Cohérence entre les documents de communication produits/stand commun (CT-SAGE) - Mutualisation des compétences techniques pour la sensibilisation des particuliers/acteurs économiques / collectivités à la non-utilisation des produits phyto/gestion des eaux pluviales / via notamment l'animation d'une charte territorial (CT BV / SAGE) en lien avec le guide du SAGE à destination des collectivités - Poursuivre la mutualisation des compétences techniques pour la mise en cohérence des suivis qualité Eau entre CT-SAGE-CD22-AELB-DDTM22 et gestion/valorisation des données - Mutualisation des compétences techniques avec SAGE ATG pour la restauration microbiologique des eaux littorales - Poursuivre la conciliation entre usages et maintien du bon état écologique des eaux du Guic (EPCI/PTE Léguer/SAGE) - Sensibilisation des usagers des espaces portuaires (carénage/gestion des eaux grises et des eaux noires) et enrichir la réflexion à l'échelle des périmètres SAGE ATG et Baie de Lannion sur l'offre en matière d'équipements et dans les années à venir avec le SAGE Léon-Trégor
Animations thématiques	X	X	
Fonctions support (SIG, secrétariat...)	X	X	
Communication, sensibilisation	X	X	
Etudes (à détailler) : • d'élaboration du Sage • de mise en œuvre du Sage • de mise à jour du Sage (révision/modification)	X	X	
Suivi des milieux et de la qualité de l'eau	X	X	
Suivi et évaluation des actions	X	X	

			- Mise en cohérence entre les PLAV Douron et Lieue de Grève pour l'atteinte du bon état de la masse d'eau côtière baie de Lannion – Présence des Présidents CLE SAGE Baie de Lannion / Léon-Trégor dans les deux CLE – poursuivre la mise en place du Bureau InterSage Léon-Trégor-Baie de Lannion - Elaboration d'une étude bilan besoins / ressources et analyse HMUC - Mutualisation des compétences techniques pour l'élaboration du CCTP entre les SAGE nord costarmoricains et notamment avec le SAGE ATG - Réflexion sur l'élaboration d'un projet de territoire sur la gestion quantitative durable de la ressource en eau à l'échelle de plusieurs SAGE (2020/2021) - Sensibilisation sur les enjeux liés à l'Eau et aux milieux aquatiques – poursuivre le portée à connaissance / accompagnement des porteurs de projet (mutualisation CT BV – EPCI – DDTM22-SAGE)
Mise à jour du Sage (révision / modification)	X	X	Participation des Présidents de BV (membres CLE) et des agents en charge de la mise en œuvre des CT (commissions thématiques / groupe de travail)